



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais  
Procès-verbal de la réunion du Bureau du 18 décembre 2025**

**Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHARVIN, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM. BARJONET, BERTHELOT, BOURGEOIS, BRISSON, GUERINET, POINCLOUX.

**Autres personnalités :** Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

**Absents excusés :**

**Bureau :** MME DAUVILLIERS, MM. BRUNEAU, COULON, GAURAT, LAROCHE, PICAULT, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** Mme TROADEC, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme QUESNEY, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme MAYSTRE, Conseil régional, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 6 novembre 2025 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- LEADER : demande de financement pour l'animation 2026 ;
- Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2026 : demande de financement pour l'animation 2026 ;
- Contrat Local de Santé (CLS) : débat sur l'opportunité d'un nouveau contrat 2026-2030 ;
- Convention entre le PETR et l'EPAGE du bassin du Loing pour l'accueil de la cellule d'animation de la CLE dans les locaux du PETR ;
- Protection sociale complémentaire des agents : participation à la procédure du CDG45 pour les risques prévoyance et santé ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, présente les excuses de Mme la Sous-préfète et des élues régionales référentes, en session, et remercie Mme RAPHANEL, du Conseil départemental, de sa présence.

La Présidente donne lecture des pouvoirs reçus :

M. BRUNEAU donne pouvoir à M. GUERINET,

Mme DAUVILLIERS donne pouvoir à M. BERTHELOT,

M. LAROCHE donne pouvoir à Mme LEVEQUE.

Le quorum étant atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Bureau du 6 novembre 2025**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour de ce Bureau :

. 6 dossiers CRST : Création d'une pacaneraie en agroforesterie à Nangeville, travaux d'aménagement pour faire de la vente directe à la ferme EARL Faucheux, création d'une MSP Simone Veil à Malesherbes, investissements sportifs et de loisirs de la Grande Raye à Pithiviers-le-Vieil, LOGEM Loiret : construction de logements locatifs publics sociaux Rue du Clos à Ascoux, travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal pour y installer la mairie de Gaubertin.

. Problématique pour le financement de 4 projets, dont 3 sur la mesure « Dernier commerce » (M21), pour les communes de Boynes, Greneville-en-Beauce et Puiseaux et « Trame verte et bleue » (M31) pour la commune de Pithiviers-le-Vieil.

Mme BEVIERE indique ne pas avoir obtenu de réponse de la part de la Région sur la demande d'avenant. Elle relancera le Vice-président dans les prochains jours.

. Suppression d'un poste de 25/35°, création d'un poste de 18/35° et modification du tableau des effectifs.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

### **Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement**

Mme BEVIERE indique qu'il y a 4 dossiers à voir en Bureau.

#### **« Travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal pour y installer un bar-restaurant à Batilly-en-Gâtinais ». (Réf. dossier 00069091). Commune de Batilly-en-Gâtinais.**

La commune de Batilly-en-Gâtinais souhaite renforcer son offre de services au sein du centre-bourg, afin d'attirer de nouvelles populations.

L'activité de bar-restaurant préexistait, mais elle est tombée en désuétude depuis plusieurs années. Le bâtiment est donc devenu une friche commerciale (150 m<sup>2</sup> environ), au carrefour des 2 rues centrales du village, ce qui induit une image négative, alors qu'aux abords immédiats, d'importants travaux de réaménagement du centre bourg ont été réalisés en 2019, soit les 2 places du village, et que la commune possède encore un point Poste, des écoles.

Les travaux de rénovation globale du bâtiment permettront donc d'accueillir à nouveau une activité commerciale centrale, et donc de faire vivre le village, et de favoriser le lien social de la population.

Par ailleurs, le projet permettra de conforter l'emploi local. C'est le gestionnaire privé du local qui prendra cet aspect à sa charge.

Les gains énergétiques sont les suivants :

Classe énergie « E » avant travaux (276 kwh/m<sup>2</sup>/an) et classe « A » après travaux (74 kwh/m<sup>2</sup>/an), soit un gain de 29 250 kWh/an.

Classe GES « B » avant travaux (9 kgéq CO<sub>2</sub>/ m<sup>2</sup>/an) et classe « A » après travaux (2 kgéq CO<sub>2</sub>/ m<sup>2</sup>/an), soit un gain de 1 014 kgéq CO<sub>2</sub>/an.

**Coût HT du projet : 226 764,76 €**

**Coût HT éligible : 47 650,94 €**

**Subvention régionale sollicitée : 19 000,00 €, soit 40 % des dépenses éligibles – écarté car financement public prévisionnel à hauteur de 80% sur poste isolation.**

**Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.**

Mme BEVIERE indique que cette mesure « isolation » est déjà soldée. Tous les nouveaux dossiers passeront par ce même principe de transférer des fonds depuis la mesure 35-2 « Bonification climat ».

Les deux dossiers suivants sont des acquisitions de véhicules électriques portés par la CCPG. Il y a deux dossiers car ils ont été déposés séparément sur le portail des aides.

#### **« Acquisition d'un véhicule à moteur électrique ». (Réf. dossier 00069734) Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais.**

La CCPG a fait l'acquisition d'un véhicule électrique, modèle PEUGEOT e-208.

Ce nouvel achat vient compléter la flotte de véhicules électriques.

Ce véhicule permet de réduire les GES émis par les services. La recharge de ce véhicule pourra, de plus, se faire au sein du siège social, bouclant ainsi le cercle vertueux d'une énergie 100% décarbonée.

**Coût HT du projet : 24 835,11 €**

**Coût HT éligible : 24 835,11 €**

**Subvention régionale sollicitée : 4 000,00 €, soit 16 % (forfait).**

**Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.**

**« Acquisition d'un véhicule à moteur électrique ». (Réf. dossier 00069732). Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais.**

La CCPG a fait l'acquisition d'un véhicule électrique, modèle PEUGEOT e-Expert.

Ce nouvel achat vient compléter la flotte de véhicules électriques.

Ce véhicule permet de réduire les GES émis par les services. La recharge de ce véhicule pourra, de plus, se faire au sein du siège social, bouclant ainsi le cercle vertueux d'une énergie 100% décarbonée.

**Coût HT du projet : 31 651,52 €.**

**Coût HT éligible : 31 651,52 €.**

**Subvention régionale sollicitée : 4 000,00 €, soit 13 % (forfait).**

**Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.**

**« Acquisition de trois véhicules à moteur électrique ». (Réf. dossier 00069824).**

La CCDP a fait l'acquisition de trois véhicules électriques, modèle NISSAN Townstar EV 2024 fourgon et PEUGEOT e-208.

Ce nouvel achat vient compléter la flotte de véhicules électriques, dont des remplacements de véhicules thermiques.

Ces véhicules permettent de réduire les GES émis par les services. La recharge de ces véhicules pourra, de plus, se faire au sein du siège social, bouclant ainsi le cercle vertueux d'une énergie 100% décarbonée.

**Coût HT du projet : 74 069,45 €.**

**Coût HT éligible : 64 619,45 €.**

**Subvention régionale : 12 000,00 €, soit 18 % (forfait).**

**Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.**

#### **LEADER : demande de financement pour l'animation 2026**

Mme BEVIERE précise que la demande porte sur l'année 2026, dans les mêmes conditions que la demande faite en 2025, soit une base de calcul des dépenses forfaitaires de 29,29€/h, pour 1 607 h/an, auxquelles s'ajoutent un forfait de 15% de cette base.

La dépense éligible est donc de 54 129,38 €. L'aide LEADER attendue est de 43 303,50 €, soit 80%.

La Présidente annonce l'arrivée de Laura MURIEL, qui prendra ses fonctions le 2 février prochain.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Mme BEVIERE indique avoir reçu une invitation à une réunion régionale LEADER, qui se tiendra le 3 février prochain. Les GAL espèrent que les fonds seront réellement disponibles dès le début d'année.

#### **Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2026 : demande de financement pour l'animation 2026**

Mme BEVIERE rappelle que le CLS 2023-2026 se termine en septembre 2026. L'Agence Régionale de Santé (ARS) se dit très satisfaite des travaux portés par le PETR et de la collaboration qui s'est mise en place au fil des ans.

Il s'agit ici de solliciter l'ARS pour le financement de l'animation 2026, à hauteur de 25 000 €. 30% de la dépense, soit 17 400 €, seront sollicités auprès de la Région, via le CRST.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Contrat Local de Santé (CLS) : débat sur l'opportunité d'un nouveau contrat 2026-2030**

La Présidente indique que, dans la continuité de l'animation 2026, se pose dès à présent la question de la poursuite de la démarche de CLS pour la période 2026-2030.

Elle précise que le Comité de pilotage du mois de novembre souhaitait la poursuite de la démarche.

M. GUERINET le confirme. Il propose que le bilan soit présenté devant les 3 EPCI, avant ou après les élections de mars. Globalement, les actions du CLS sont perçues comme positives pour le territoire.

David VOYER indique que le Guide sur les violences familiales sera réédité pour les nouveaux élus.

Mme BEVIERE indique que les nouveaux CLS ont désormais une durée de 5 ans. Les territoires ont la possibilité de signer un nouveau contrat ou de faire un avenant.

**Le Bureau est favorable à la poursuite de la démarche de CLS pour la période 2026-2030.**

## **Convention entre le PETR et l'EPAGE du bassin du Loing pour l'accueil de la cellule d'animation de la CLE dans les locaux du PETR**

Mme BEVIERE rappelle brièvement l'historique de la démarche du SAGE Nappe de Beauce et le « passage de témoin » à l'EPAGE du Bassin du Loing. Le personnel de la CLE reste dans les locaux du PETR, en raison de sa situation géographique centrale et dans les conditions fixées dans la convention évoquée ici. L'équipe est composée de 1,5 ETP jusqu'en décembre. A compter de janvier 2026, elle sera de 2,5 ETP.

Le secrétariat-comptabilité sera repris par l'EPAGE.

Babacar KANDJI prendra ses fonctions mi-janvier. Il a été recruté par l'EPAGE du Bassin du Loing et travaillera en binôme avec Nina.

Mme BEVIERE donne les points clés de la convention entre le PETR et l'EPAGE. 24% des dépenses de fonctionnement du PETR, soit environ 11 000 €, correspondent aux sommes à verser pour la participation de l'EPAGE.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Protection sociale complémentaire des agents : participation à la procédure du CDG45 pour les risques prévoyance et santé**

Mme BEVIERE indique qu'il s'agit de prendre part à la consultation lancée par le Centre de Gestion du Loiret pour la protection sociale complémentaire des agents, à partir de 2027, pour les risques prévoyance et santé.

Les collectivités doivent se prononcer pour intégrer ou non cette consultation, qui sera mise en œuvre dans le courant de l'année 2026.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Affaires diverses**

- Calendrier des réunions.

Afin de s'assurer de la présence d'un maximum d'élus aux prochaines réunions, et anticiper des agendas chargés en raison des élections municipales en mars prochain, plusieurs dates sont calées :

Le Comité syndical du jeudi 22 janvier se tiendra à 17h30. Il aura pour objet le rapport et le débat d'Orientations Budgétaires.

Le Comité syndical du vendredi 13 février aura pour objet le budget 2026.

Il n'y aura pas de Bureau en amont de ces 2 comités.

Le COPIL SCoT élargi aux PPA se tiendra le 2 février à 13h30, à la salle culturelle de Sermaises.

Les élections au PETR se tiendront le 21 mai, soit la veille de la date limite imposée par les textes, pour se garantir d'obtenir toutes les informations concernant les élus communautaires à convoquer en amont.

Le Bureau post élection pourrait se tenir le 11 juin. Date à confirmer avec les nouveaux élus.

- Démission de Didier EUVRARD.

Mme BEVIERE fait état du mail reçu de M. EUVRARD, adjoint à la commune d'Augerville-la-Rivière et élu communautaire de la CCPG. Ce dernier, démissionnant de son poste d'adjoint, n'est plus délégué à la CCPG et ne peut donc plus être délégué au PETR.

- Recrutements.

Mme BEVIERE indique qu'Océane DIF prendra ses fonctions de Cheffe de projet Développement Durable et SCoT le 5 janvier.

Pour le poste d'animatrice du programme LEADER, Laura MURIEL prendra ses fonctions le 2 février.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h.

**Patricia PAILLOUX, Présidente**